

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE
DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016 A 19H00**

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation : 19 décembre 2016

Membres présents : Mesdames Eliane BAYON, Marie LEBRE, Sylvie CHEVAILLIER, Georgette DUBOIS, Corinne PERRET, Nadine COURTIAL, Stéphanie VIAL, Emilie BOUTHEON et Carole GOUTTE. Messieurs Thierry LASSABLIERE, Louis DI BARTOLOMEO, Jean-Jacques MURE, Bruno ZMYSLONY, Jean-Paul TISSOT et Eric VINCENT.

Membres absents excusés :

Secrétaire de séance : Louis DI BARTOLOMEO

Réunion du Conseil municipal exceptionnelle.

1. Validation de la décision de la Commission Appel d'offre concernant le projet « Logements les Vernes »

M. le Maire informe les membres du conseil municipal du marché à procédure adaptée lancée le 10 novembre 2016 pour la construction de deux bâtiments de 4 logements chacun.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie à deux reprises le mercredi 14 décembre pour l'ouverture des enveloppes et le jeudi 22 décembre 2016 pour l'analyse des offres reçus et à retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 55% pour le prix des prestations, 45% pour la valeur technique dont 15% pour les moyens humains et matériels affectés à la réalisation du chantier, 20% pour la qualité et la cohérence du descriptif complet des différentes phases d'intervention appréciées au regard du planning détaillé fourni par le candidat et de son mémoire technique et 10% pour les mesures mises en place pour assurer et garantir l'hygiène, la santé, la sécurité et la gestion des déchets sur le chantier pendant l'intégralité des travaux) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuses, celle du groupement RENOV'ASSISTANCE (mandataire) suivant :

Terrassement, Gros œuvres, Façade, Charpente-couverture, Zinguerie-Étanchéité : Entreprise SARL LANA domiciliée : 18 Rue Mathieu Callat 42230 ROCHE LA MOLIERE

Menuiserie extérieure : Entreprise THOMAS MENUISERIE domiciliée : Z.A Dourdel 42530 SAINT GENEST LERPT

Plâtrerie, Isolation : Entreprise SAS ISOPLAC 42 domiciliée 17 rue Ferdinand Gambon 42100 SAINT-ETIENNE

Electricité générale : Entreprise SARL MAILLET domiciliée : 27 Montée du bourg 42580 LA TOUR EN JAREZ

Chauffage, Sanitaire : Entreprise LACASSAGNE domiciliée : Z.A la Richelande 42330 SAINT GALMIER

Carrelage : Entreprise FCPS domiciliée : 19 allée de la Clairière 42580 L'ETRAT

Chape, Isolant : Entreprise LEADER CHAPES domiciliée Z.I Charles CHANA 42230 ROCHE LA MOLIERE

Le montant global s'élève à 611 240.06 € H.T

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour le groupement RENOV'ASSISTANCE (mandataire) qui est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer ce marché avec groupement RENOV'ASSISTANCE (mandataire) pour un montant de 611 240.06 € H.T, ainsi que tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ce marché avec groupement RENOV'ASSISTANCE (mandataire) pour un montant de 611 240.06 €, ainsi que tout avenant éventuel.

2. Délégation du conseil municipal au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,
Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 28,
Vu le décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'autoriser M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon « la procédure adaptée » jusqu'à 25 000€ H.T, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La séance est levée à 20h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 02 février 2017 à 19h00 en salle du conseil.